

**ARRETE N°09/2024**  
**portant réglementation de la circulation**  
**de la RD n° 119 en agglomération**

**Le Maire de Plassay,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires),

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

VU la demande de la SEC TP – 3 rue des Varennes – 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE, en date du 15 avril 2024,

VU l'arrêté de voirie n° 24-01884, du Conseil Départemental de la Charente Maritime en date du 19 avril 2024, portant permission de voirie valant autorisation d'entreprendre,

**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation des véhicules sur la Route Départementale n° 119 pendant les **travaux de réparation du tampon descellé – rue de la Poste**

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A compter du 2 mai 2024 et pendant la durée des travaux, la circulation sur la RD n° 119 en agglomération, - **rue de la Poste** - sera interdite à la circulation et le stationnement sera interdit.

A cet effet une déviation de la circulation sera mise en place par les services départementaux et s'effectuera pour les 2 sens par les routes départementales n° 119, 128, et 119 E<sup>2</sup>, pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 2 :** La signalisation au droit du chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise SEC TP 17770 Saint Hilaire de Villefranche. La personne responsable est Monsieur Richard BOBIN Tél. 06.03.42.59.85.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Plassay et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 4 :**

- Monsieur le Maire de Plassay,
- Monsieur le responsable de l'Agence Territoriale de Saint Jean d'Angély,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente-Maritime,
- L'entreprise SEC TP 17770 Saint Hilaire de Villefranche sont chargés, chacun en ce qui les concernent, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plassay, le 23 avril 2024  
Le Maire,  
Patrice BACHEREAU

